

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE : Un an... 46 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates like 16 Jeudi, 17 Vend., 18 Samedi with corresponding events and moon phases.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with 3 columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for various destinations like Paris, Bordeaux, Toulouse, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 11 Octobre 1862.

BULLETIN

La nouvelle de l'amnistie que le roi Victor-Emmanuel vient d'accorder aux vaincus d'Aspromonte a produit en Italie une grande satisfaction. On regrette toutefois que la clémence royale ne se soit pas étendue sur les déserteurs; mais on croit savoir que cette lacune sera bientôt comblée par un nouveau décret.

On écrit de Turin que les soldats piémontais, condamnés à mort par le conseil de guerre, pour avoir passé à Garibaldi, vont être l'objet d'un acte de clémence de la part du roi d'Italie. Les 32 officiers qui avaient donné leur démission en Sicile pour ne pas agir contre Garibaldi, viennent d'être destitués par le tribunal militaire qui a déclaré que leur démission n'était pas valable.

Il est à peu-près certain, dit une correspondance de Turin, que le parlement sera convoqué dans le courant du mois prochain; la question de dissolution est tout à fait mise de côté; le ministre soumettra à la Chambre le compte rendu de ses opérations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et le jugement qui sera rendu lui servira de règle pour continuer la session ou pour faire appel au pays.

Le roi François II vient d'adresser aux puissances une protestation contre la reconnaissance du royaume italien par la Prusse et la Russie.

La levée générale au moyen du tirage au sort est différée à Varsovie. Le Dziennik, organe officiel, publie l'ordonnance relative à la levée militaire partielle pour 1863.

Le discours prononcé par S. A. I. Mgr le Grand-duc Constantin, à l'ouverture de la session du Conseil d'état du royaume de Pologne, nous paraît d'une telle importance, que nous croyons devoir en donner ici la traduction :

« Messieurs, » En vous adressant pour la première fois la parole dans cette assemblée, je désire avant tout vous

assurer que les événements douloureux qui m'empêchent de prendre part à vos dernières délibérations n'ont point attiédi mes bonnes intentions pour le pays.

» Plein de foi en la protection de la Providence, je compte sur les sentiments loyaux et de bons citoyens dont le conseil d'Etat a fait déjà preuve.

» En remplissant les devoirs que m'impose la volonté de mon auguste frère, notre gracieux souverain, je ne cesserai de veiller au bien du royaume de Pologne.

» Le gouvernement que je dirige ne déviara pas de la voie légale et ne permettra à personne de l'enfreindre impunément.

» Je m'estimerai heureux de pouvoir exercer largement la plus belle des prérogatives dont je suis investi, — le droit de grâce; mais dans son exercice il ne m'est point permis de perdre de vue l'intérêt de la justice et de la sécurité publique.

» Toutefois sur 499 personnes condamnées depuis la promulgation de l'état de siège,

- » 134 ont subi déjà leur peine. » 289 ont été graciées. » 7 ont fui; » 69 subissent encore leur peine.

» Les institutions octroyées au royaume de Pologne l'an dernier entrent partout en exécution. Les conseils des districts de la plus grande partie du pays ont terminé leur première session.

» Les délégations d'acensement sorties de leur sein commenceront leurs importants travaux de l'acensement d'office en quoi elles répondront indubitablement à la confiance que notre législateur leur a témoignée.

» Les conseils municipaux établis fonctionnent avec fruit.

» Des pétitions présentées récemment par 47 villes qui sollicitent l'établissement pour elles de semblables conseils constituent une nouvelle preuve combien l'unité de cette institution est appréciée par le pays.

» Simultanément avec vos délibérations a eu lieu l'ouverture de la haute école, de l'école Polytechnique, ainsi que de tous les autres établissements scolaires que vous aviez trouvés, Messieurs, conformes aux nécessités du pays en appuyant l'an passé de vos suffrages le projet de loi sur l'éducation publique, dont l'élaboration constitue un des grands mérites de mon collaborateur, le chef du pouvoir civil.

» Depuis vos dernières délibérations, Sa Majesté, dans sa sollicitude paternelle, a daigné accorder à l'autonomie administrative du pays de nouvelles garanties, en décrétant l'indépendance de l'empire.

» Les réformes accomplies depuis l'année passée, appellent en partie un changement de notre système financier.

» L'abolissement de la corvée en mettant les pro-

vérité, avec une vigueur extraordinaire pour une jeune personne.

— C'est qu'elle a tant de goût pour la musique ? reprit la mère idolâtre, sans comprendre que les paroles d'Edmond étaient loin de constituer un éloge. Je suis si heureuse de la voir trouver des jouissances dans la culture des arts ! Les arts élèvent le cœur, agrandissent l'horizon de la pensée. Quand elle chante, qu'elle joue ou qu'elle peint, on a une peine infinie à l'arracher à cette douce occupation, et les fêtes les plus brillantes ne lui procurent pas la moitié du plaisir qu'elle goûte à son chevalet ou à son piano.

Et, tout en débitant ces belles phrases, étudiées sans doute dans quelque ouvrage nouveau, elle contemplait sa fille d'un air sentimental qui jurait avec sa grosse figure, rouge comme une pivoine épanouie. Le comte ne pouvait s'empêcher de sourire en l'écoutant et de se rappeler combien de fois déjà il avait vu Laure près de s'endormir le pinceau à la main, ou abandonnant l'air ou le morceau commencés pour courir à ses chiffons, seule préoccupation de son existence.

Prenant ce sourire pour une marque d'approbation, Mme d'Avigny continua d'un ton pénétré :

« Mais ses talents ne sont rien en comparaison de son cœur. Il faut vivre avec elle pour avoir une idée de sa bonté, de sa sensibilité, de ses aimables prévenances pour ceux qui l'entourent. O ma Laure ! tu fais le bonheur de tes parents, et ta pauvre mère ne peut songer sans frémir au moment où tu l'abandonneras pour suivre un mari ! Heureux, mon cher comte, mille fois heureux

priétaires fonciers dans la nécessité de le remplacer par le louage, fait sentir l'inconvénient de l'impôt dont sont frappés les valets de fermes et autres serviteurs agricoles.

» L'impôt, dit Koszerné, en tant qu'exclusivement religieux, ne répond plus à l'esprit de la nouvelle législation sur l'égalité des droits civils des juifs, pour l'introduction de laquelle le gouvernement de S. M. a trouvé en vous, Messieurs, une si active coopération.

» La suppression de ces deux impôts a été projetée, et, pour remplacer le découvert, qui s'en suivrait dans les revenus du Trésor, on se propose d'augmenter l'impôt sur la fabrication de l'eau-de-vie.

» Les considérations de moralité, l'intérêt bien entendu tant des propriétaires que des colons, militent également en faveur de ces changements.

» En outre de ces projets, vous aurez aussi à examiner, Messieurs, le budget des recettes et des dépenses du royaume pour l'année 1863, ainsi que le compte-rendu des autorités du pays pour l'année écoulée.

Un projet de loi sur l'expropriation forcée, sur le recouvrement des impôts et redevances du trésor, l'établissement d'une instance de cassation au conseil d'Etat pour les affaires de l'acensement, un projet enfin d'organisation intérieure pour le conseil d'Etat, seront successivement soumis à vos délibérations.

» Je déclare ouverte la session de l'assemblée générale du conseil d'Etat. »

Une dépêche de Belgrade nous apprend que le Prince a publié une proclamation dans laquelle il déclare avoir accepté, pour mettre un terme à la situation actuelle, les décisions des conférences, lesquelles répondent, sinon à tous, au moins à quelques-uns des droits et des désirs de la nation Serbe.

A Bukarest, le prince Michel vient d'inaugurer la nouvelle école militaire. Dans son allocution, il a dit aux élèves :

« Vous allez entendre les leçons de professeurs de mérite, sous l'inspection et la direction d'un officier supérieur distingué, le commandant Lamy, dont la France, dans sa sympathie fraternelle, et l'Empereur Napoléon dans sa paternelle sollicitude, ont bien voulu nous prêter le concours. »

D'importantes nouvelles nous parviennent des États d'Amérique. Voici ce que dit notre correspondance :

Le général Mac-Clellan a fait construire un pont près de Harpers-Ferry pour passer le Potomac. Les confédérés occupent toujours la ligne du haut Potomac.

le mortel qui possèdera un jour ce trésor ! »

Pour le coup, Edmond eut une peine infinie à ne pas éclater de rire. Il se contenta cependant, et, pour se dispenser de répondre, il feignit d'écouter avec attention un duo chanté par deux jeunes sœurs, Louise et Adèle de Milna.

Les danses s'organisèrent ensuite. Edmond s'empressa d'inviter Laure pour le prochain quadrille.

« Il est déjà promis, répondit-elle d'un air triomphant.

— Je le regrette d'autant plus, mademoiselle, que je ne danserai pas autre chose. Mon père est fatigué, il désire se retirer de bonne heure, et vous savez que j'ai l'habitude de l'accompagner. »

La crainte de ne pas danser avec le comte fit tout de suite changer de ton à l'orgueilleuse Laure.

« Mais, dit-elle, gracieusement, on commence par une valse; je vous l'avais réservée.

— Oubliez-vous, mademoiselle, que je ne valse jamais?... Peut-être consentiriez-vous, du reste, à remplacer cette danse par une promenade ?

— Non, j'aime mieux valser. Voulez-vous être mon danseur M. Emery ? »

Elle n'avait pas prononcé ces mots que déjà elle s'en repentait. Mais il était trop tard; Edmond la salua d'un air impassible, et invita pour le quadrille Louise de Milna, douce et modeste jeune fille dont le sourire candide rappelait celui d'Alice.

En rentrant chez lui après cette soirée, le comte se disait en soupirant :

Le bruit court qu'une nouvelle levée aura lieu. L'armée fédérale serait portée à un million d'hommes.

Les gouverneurs de seize Etats restés fidèles à l'union, s'étant réunis le 24, à Altona, se sont donné rendez-vous, pour le lendemain à Washington où ils ont présenté au président Lincoln une adresse dans laquelle ils se déclarent résolus à soutenir son autorité constitutionnelle, approuvent sa proclamation relative à l'affranchissement des esclaves, et proposent la création d'une réserve de cent mille hommes. Le Gouverneur de Maryland a refusé de signer cette adresse.

Le Word, de Newyork croit à un changement de politique du président, causé par la crainte d'une intervention étrangère.

Les journaux du Sud réclament l'honneur de la victoire pour les confédérés dans la bataille d'Autrètant-Kreck.

Le gouverneur de Pensylvanie a renvoyé dans leurs foyers les milices qu'il avait appelées pour résister à l'invasion confédérée.

A la Nouvelle-Orléans, Butler a ordonné que tous les étrangers viennent, avec leurs titres de nationalité, faire enregistrer leurs noms chez le prévôt-maréchal.

Les fédéraux auraient pris 36 canons et fait 500 prisonniers dans la bataille de Juka, sur le Mississipi.

Les défenseurs de Memphis font des préparatifs pour brûler la ville si elle est prise.

Les confédérés ont établi à Winchester la base de leurs opérations en Virginie; mais ils se maintiennent en force sur les bords du Potomac pour empêcher les fédéraux de passer ce fleuve.

Le bruit court que l'armée fédérale prendra prochainement ses quartiers d'hiver. La presse du Nord désapprouve vivement cette résolution.

Les gouverneurs des Etats du Nord ont tenu une réunion dans laquelle ils ont approuvé la proclamation présidentielle pour l'émancipation des noirs et se sont déclarés prêts à appuyer M. Lincoln de tout leur pouvoir.

On annonce que le général Wilson, qui commandait à Louisville, a été tué d'un coup de pistolet par le général fédéral Davis, au milieu d'une discussion très-animée.

Une adresse vient d'être votée à Londres dans le sens de la reconnaissance des États confédérés d'Amérique par l'Angleterre. Un grand nombre de personnes se sont réunies à Staleybridge, pour demander à la Reine de prendre des mesures tendant à faire cesser cette guerre fratricide qui inquiète l'Europe.

Plaise à Dieu, dans l'intérêt du commerce et de la civilisation, que les grandes puissances interviennent dans cette question si grave et qu'elles parviennent à faire cesser ces déchirements intérieurs.

A. LAYTOU.

« Non, je n'aurai jamais le courage d'épouser Mlle d'Avigny ! »

CHAPITRE V.

Depuis qu'Alice connaissait l'histoire de son père, elle fuyait les occasions de rencontrer le comte de Rochebrune; car les regards d'Edmond et certaines petites allusions d'Eugénie lui avaient appris qu'elle en était aimée autant qu'elle l'aimait. Cependant le hasard la réunissait parfois, et alors elle se débattait le plus possible aux empressements du jeune homme. Surprise de cette conduite, Mme d'Orange avait tendrement interrogé son amie, et Alice, avec l'autorisation de sa mère lui avait tout avoué.

« Eh bien, s'était écriée la vicomtesse en l'embrassant, qu'importe une faute dont tu es innocente ! Est-ce à toi de souffrir des torts de ton père ? »

— Le monde ne pense pas comme toi, Eugénie; il me ferait un crime de mon origine.

— Mais le comte Edmond voit les choses de plus haut; sois sûre que son estime pour ta mère et pour toi n'en serait pas diminuée.

— Crois-tu ?

— J'en suis convaincue.

— Oh ! cette assurance me fait du bien; mais son père, mais le vieux marquis, ne m'as-tu pas dit toi-même qu'il est d'une rigidité excessive en ces matières ?

— Oui, il pousse à l'extrême la délicatesse et le scrupule sur tout ce qui tient à l'honneur. Cependant tes ver-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 11 octobre 1862.

ALICE

NOUVELLE

CHAPITRE IV.

(Suite.)

Mme d'Avigny vint arracher le comte à ses réflexions. « Si vous saviez comme j'aime ce morceau ! lui dit-elle d'un ton déclamateur. Et ma Laure le joue avec une chaleur, une vivacité entraînante. Qui croirait qu'il y a tant de force dans ces petits doigts-là ? »

Elle s'attendait à un compliment sur la jolie main de sa fille; mais le comte, qui trouvait cette main trop sèche et assez mal formée, était trop sincère pour parler contre sa pensée.

« Oui, madame, dit-il simplement, Mlle Laure joue, en

(*) La reproduction est interdite.

LA FRANCE.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, vendredi, 10 octobre.

Le *Moniteur* publie le Bilan de la Banque. Comparé au précédent, il présente les différences suivantes :

Augmentation ; portefeuille, 65 millions 3/4 ; avances, 4 millions 1/3 ; billets, 31 millions ; comptes-particuliers, 9 millions 1/2.

Diminution : numéraire, 29 millions 2/3 ; comptes du Trésor, 12 millions 1/4.

Cracovie, 7 octobre.

On dément de Varsovie les bruits suivants, par lesquels le comte Zamoïski serait exilé.

Une lettre du comte, adressée à sa famille, annoncerait, au contraire, qu'à la suite d'une longue conversation avec l'Empereur, Sa Majesté l'a chargé d'un travail sur l'administration de la Pologne, auquel il se livrerait à Saint-Petersbourg.

Londres, 9 octobre.

Le *Times* annonce que le comité de Milan ayant envoyé une statue, symbole de l'unité italienne, à lord John Russell, comme témoignage de gratitude pour les efforts qu'a faits ce ministre en faveur de l'Italie, lord John Russell a accepté ce don et a envoyé au comité une réponse dont voici le sens :

« J'ai toujours été convaincu que l'Italie était le meilleur juge des moyens à employer pour assurer son indépendance. Personne ne devrait intervenir dans la grande tâche que, pour sa gloire immortelle, elle a entreprise. C'est une bonne fortune pour elle que son œuvre ait eu au début l'appui de l'Empereur des Français. Sa propre force, sa modération, sa patience, lui ont fait faire de nouveaux progrès. J'espère que sa force complètera l'édifice dont le génie national a posé les fondations. »

Le lord maire ayant refusé la salle Guildhall, le comité garibaldien a résolu de tenir son meeting mardi ou mercredi à London-Tavern.

M. Wood, membre du parlement, aurait, dit-on, consenti à le présider.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

La proclamation du président Lincoln, en vertu de laquelle seraient déclarés libres, au 1^{er} janvier prochain, les esclaves des Etats encore alors en état de rébellion, suggère à M. Vitu, publiciste du *Constitutionnel*, les observations suivantes :

« Qu'un abolitionniste fervent eût saisi les circonstances actuelles pour proclamer en principe la suppression entière et absolue de l'esclavage, eût été plus ou moins opportun, plus ou moins politique, mais cela eût répondu à quelque chose de généreux et une mesure de guerre aurait ainsi revêtu l'apparence d'un acte d'humanité. »

« Au lieu de cela, que fait M. Lincoln ? Loin de condamner l'esclavage, il en proclame le maintien, il en fait une prime d'encouragement en faveur des Etats qui, d'ici au 1^{er} janvier prochain, rentreraient dans l'Union ; de telle sorte, que si la proclamation pouvait atteindre le but qu'elle se propose et si, par impossible, tous les Etats confédérés déposaient les armes d'ici à trois mois, l'esclavage serait de fait et de droit maintenu dans tous les territoires, et cela, cette fois, non plus en qualité d'institution particulière en dehors de la compétence du Congrès, mais avec l'approbation et la sanction volontaire du pouvoir fédéral. »

« Qui osera donc dire encore que le Nord combat pour la suppression de l'esclavage ? »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* consacre un long article à démontrer qu'un rapprochement entre l'Autriche et la Hongrie est possible ; il va plus loin : il annonce qu'un sérieux travail se prépare dans ce but à Vienne et à Pesth et qu'on espère le succès.

tus, mon Alice...

— Ne lui ferais-tu pas oublier qu'il y a une tâche à mon nom. D'ailleurs, à quoi bon nous préoccuper de cela ? Le comte de Rochebrune ne descendra jamais jusqu'à une pauvre fille de naissance obscure et qui vit de son travail.

— La naissance de Laure n'est pas supérieure à la tienne. Quant au travail, c'est un titre de plus aux yeux de tout homme raisonnable.

— Tu vois donc bien que j'ai raison de fuir le comte ; car s'il est vrai que...

Elle s'interrompt en rougissant.

« Qu'il t'aime, n'est-ce pas ? Eh bien achève. »

— Il pourrait contrarier les vues du marquis, et je me reprocherais toute ma vie d'avoir troublé cette union parfaite qui règne entre le père et le fils.

— Te reprocherais-tu moins de faire le malheur d'Edmond ? Lui laisser épouser Laure, c'est le rendre malheureux : elle ne saura jamais le comprendre ni mériter son amour.

— Oh ! je t'en conjure, si tu m'aimes, pas d'arguments pareils ! je n'aurais pas la force d'y résister. N'ébranle pas ma résolution ; mon devoir est d'y rester fidèle : accepter les soins du comte, c'est le tromper ; et tu ne veux pourtant pas, mon Eugénie, me mettre dans la nécessité de lui dire tout et d'exposer à son mépris le nom de mon pauvre père ?

— Loin de moi de te faire manquer aux devoirs de piété filiale... Je dirai donc au comte, s'il m'interroge encore sur tes sentiments...

— Dis-lui que j'ai la ferme intention de consacrer à ma

La France fait observer que la proclamation abolitionniste du président Lincoln arrive trop tard :

« Il fallait, ajoute M. Garcin, déclarer libres les quatre millions d'esclaves du Sud, alors que le Sud faisait partie de l'Union et se trouvait sous sa juridiction ; mais au point où en sont les choses, proclamer l'abolition de l'esclavage dans les Etats du Sud, cela revient à la proclamer dans un pays étranger. »

LE TEMPS.

On sait que la cour de Grenade vient de condamner à plusieurs années de prison de pauvres gens dont le seul crime était de professer la religion protestante. Nous lisons à ce sujet dans le *Temps*, sous la signature de M. Ed. Schérer :

« Condamner des hommes à neuf années de prison pour un délit de dissidence religieuse, il faut que l'Espagne le sache, c'est là un scandale pour le reste de l'Europe. »

L'Espagne a un sol doué de grandes richesses naturelles ; secouant sa longue torpeur, elle s'est, depuis quelques années, mise à l'œuvre pour tirer parti de ses ressources. Mais à quoi bon, nous le demandons, ces développements matériels, si les mœurs et la législation du pays ne font point de progrès ? »

L'UNION.

L'Union s'exprime ainsi à propos des démonstrations garibaldiennes de Hyde-Park :

« Le gouvernement anglais ne se souvient pas assez que s'il est protestant, il compte parmi ses nationaux de nombreux et ardents catholiques. Il serait sage à lui de comprendre qu'il lui convient mieux de ramener le calme que d'entretenir l'irritation dans la question de confessions. »

LE SIÈCLE.

Le *Siècle* espère que la sentence des conseils de guerre, contre les soldats qui sont passés dans les rangs de Garibaldi, ne sera pas exécutée :

« La main du roi, personne n'en doute, écrit M. Delord, s'étendra sur des gens dont l'égarément se comprend ; pourquoi, dès-lors, imposer un si long détour à la clémence royale ? Puisqu'elle doit agir, n'eût-il pas mieux valu qu'elle agit tout de suite ? Tout le monde eût trouvé naturel l'exercice d'une prérogative justifiée par des circonstances exceptionnelles, et la discipline n'eût pas plus perdu du respect qu'on lui doit après l'amnistie qu'après la grâce. »

POUR EXTRAIT : A. LAYTON.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 1862, le sieur Peyre (Balthazar), frère de St-Viateur, a été nommé instituteur communal à Bagnac, en remplacement du frère Teulié.

Par arrêté préfectoral en date du 4 octobre courant, l'ouverture de la quatrième session ordinaire des conseils municipaux pour 1862 est fixée, pour toutes les communes du département, au dimanche, 9 novembre, et la clôture au mardi, 18 du même mois.

Par un autre arrêté du même jour, M. le Préfet fixe au jeudi, 13 novembre prochain, la réunion, dans une des salles de la préfecture, de la commission d'examen des aspirants aux emplois de percepteurs-surnuméraires, instituée par l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1858, le jeudi, 13 novembre prochain.

mère toute mon existence.

— Puis-je au moins lui donner un mot de consolation, lui faire entendre que tu n'es pas indifférente à son amour ?

— Avant de répondre, Alice hésita quelques instants. La lutte qu'elle soutenait avec elle-même se trahissait dans la pâleur de ses joues et dans le tremblement de ses lèvres. Enfin le devoir l'emporta sur le cœur ; elle répliqua d'une voix à demi étouffée par les larmes :

« Non... qu'il ignore tout ; il épousera Laure avec moins de regret, et je n'aurai pas un reproche à me faire, si j'apprends quelque jour qu'elle n'a pas conquis toute son affection. »

— Que tu es bonne et généreuse, pauvre petite sœur ! s'écria Eugénie en l'embrassant avec effusion.

Pendant ce temps, un dialogue d'un tout autre genre se tenait entre Mme d'Avigny et un personnage à taille courte et ramassée, quoique maigre, au visage vulgaire, aux yeux gris et perçants, au sourire plein d'astuce et de bassesse.

C'était cet employé de la maison d'Avigny que Mme Norbert nous a dépeint envieux et si perfide. Il s'était fixé à Paris en même temps que l'ancien industriel, et il y vivait aux dépens de tout le monde, puisant à toutes les bourses, se faisant inviter à toutes les tables, et payant les amphitryons en histoires scandaleuses et en méchancetés contre les absents. On le méprisait, mais on riait de ses bons mots, et l'on n'osait rien lui refuser, de crainte d'être en butte à ces médisances et même à ces calomnies.

L'administration a accordé une gratification de 10 francs au sieur Renaud (Antoine), de Figeac, pour avoir sauvé, le 22 juillet 1862, le nommé Lalo, qui était en danger de se noyer dans la rivière du Célé.

La correspondance Bayret donne, comme probable, la nomination du maréchal Canrobert au commandement militaire de Lyon.

On nous écrit de Cajarc :

« Monsieur le Rédacteur, »
« Veuillez je vous prie, insérer dans votre journal l'article ci-joint : »

« Les élèves des sœurs de la charité et instruction chrétienne de Nevers, établies à Cajarc, ont volontairement, par attachement et dévouement au Saint-Père, offert la valeur des prix qui devaient leur être décernés. Elles se sont contentées d'une mention honorable, qu'elles conservent comme un gage précieux qui leur rappellera toujours la bonne œuvre et le bonheur qu'elles ont eu à le faire. »

La moitié du premier volume de la *Vie de Jules César* par l'Empereur est, assure-t-on, imprimée. Ce qui semble devoir retarder quelque peu la publication du volume, ce sont les gravures dont l'exécution a été placée sous la direction de M. Henriquel-Dupont. Un détail fera juger, du reste, de la perfection recherchée par l'Empereur. M. Ingres a dû, dit-on, recommencer trois fois le portrait de Jules César sur des médailles et des statues antiques, d'après les indications de Sa Majesté.

Le conseil d'Etat, par un arrêté qu'il importe de faire connaître à tout propriétaire, manufacturier ou chef d'usine, a décidé que :

« Les usines qui, par manque ou par crue d'eau, sont périodiquement forcées de suspendre leur travail pendant un temps équivalent à quatre mois au moins, ne sont passibles, que de la moitié du droit fixe de contribution qui leur serait applicable, si elles ne chômaient pas. »

S'il faut en croire certains bruits, le gouvernement serait à la veille de prendre une mesure d'une haute importance pour le commerce et l'industrie : il s'agit du recouvrement des effets que l'on confierait à l'administration des postes, dont l'organisation permettrait de la charger de ce nouveau service, qui se ferait en même temps que la distribution des lettres, et serait profitable au public et à l'administration. Cette mesure est d'autant plus indispensable, que les huissiers ont été récemment invités par le ministre de la justice à refuser de se charger de ces recouvrements.

Les nouveaux timbres-postes pointillés viennent de faire leur apparition à Toulouse.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 octobre 1862.

15 Versements dont 3 nouveaux... 1,365^{fr} »
7 Remboursements dont 2 pour solde. 4,276 77

TAXE DU PAIN. — 25 septembre 1862.

1^{re} qualité 37 c., 2^e qualité 34 c., 3^e qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c ; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTON.

Départements.

Corrèze. — Les vendanges ont été favorisées dans le département de la Corrèze par un temps magnifique. Le vin sera d'une excellente qualité.

Le Corrèzien.

« Tenez, M. Gabet, lui disait Mme d'Avigny, j'ai besoin de vous ; je vais vous demander un grand service. »

— Parlez, madame ; je suis à vos ordres.

— Vous savez que le comte de Rochebrune recherchait ma fille.

— Oui, et déjà nous le considérons comme fiancé à Mlle d'Avigny.

— Eh bien, depuis environ deux mois, je remarque qu'il est beaucoup moins assidu auprès d'elle.

— Serait-ce possible ?... négliger un ange comme Mlle Laure.

— Heureusement, les hommages ne lui manquent pas ; au contraire, elle en est plus entourée que jamais. Le comte, avec son air froid et digne, éloignait d'elle les jeunes gens qui aiment la gaité. Cependant...

— Cependant ?

— Cet état de choses me déplaît. Entre nous, je soupçonne M. de Rochebrune de s'être laissé prendre aux artifices d'une certaine Mlle Dumont.

— Alice Dumont, la maîtresse de piano ?

— Elle-même.

— La favorite de cette fière vicomtesse d'Orange ?

— Précisément. Cette petite personne joue l'innocence et la modestie ; elle feint de traiter le comte avec froideur ; mais ce n'est qu'un habile manège pour l'enflammer davantage et l'amener à lui offrir sa main.

— Ciel ! s'écria Gabet, simulât l'indignation. Puis aussitôt il ajouta avec un sourire mielleux : « Mais Mlle Laure est sûre de l'emporter ; tant d'esprit, de grâces, de talents triompheront sans peine des médiocres attraits

Tarn-et-Garonne. — Une noce chez les paysans n'aurait pas toute la solennité voulue si les invités ne tiraient un grand nombre de coups de pistolet en l'honneur des nouveaux époux : c'est ce qu'on appelle la réjouissance. Malgré la défense de l'autorité, cet antique est resté vivace dans nos contrées et a souvent occasionné de graves accidents qui expliquent suffisamment les copieuses libations d'un repas de noces.

Un accident de ce genre est arrivé ces jours-ci dans la commune de Molières. Le sieur Bonjour, âgé de 23 ans, garçon charpentier, s'était rendu à une noce armé d'un pistolet à deux coups. Fier de son arme, il la faisait jouer à tout propos. En voulant mettre les batteries au repos, il a fait partir la détente et le pistolet a éclaté dans la main gauche de l'imprudent ouvrier qui, pendant cette opération, le tenait par l'extrémité des canons. La blessure est très-grave, d'après la déclaration du médecin qui a donné les premiers soins, et pourrait bien nécessiter l'amputation.

Courrier de Tarn-et-Garonne.

Haute-Garonne. — Nous apprenons qu'un brigadier des sergents de ville de Toulouse, qui avait dernièrement procédé, avec une violence que rien ne justifiait, à l'arrestation d'une femme dont la culpabilité n'était d'ailleurs pas établie, a été révoqué par arrêté préfectoral.

(Journal de Toulouse.)

Pour la chronique départementale, A. LAYTON.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet.)

ITALIE.

LE DÉCRET D'AMNISTIE.

On lit dans la *Gazette Officielle du royaume* du 6 octobre :

Rapport présenté à S. M. dans le conseil du 3 octobre.

Sire,

Les causes pour lesquelles votre gouvernement s'est vu jusqu'à présent forcé de vous conseiller la résistance aux généreuses impulsions de votre cœur envers le général Garibaldi et ses complices, ont cessé d'exister. L'empire des lois va se raffermir partout ; la confiance dans la politique aussi franche que prudente que vous avez inaugurée, a tempéré les impatiences qui ont poussé ce général, dans la voie de la rébellion, jusqu'à la catastrophe d'Aspromonte, où il a pu s'apercevoir que si, en combattant en votre nom les ennemis de la patrie et de la liberté, il lui a été donné d'accomplir des prodiges, il n'en était pas ainsi lorsque, oubliant ses devoirs, il s'armait contre vos droits, quel qu'en fût le résultat.

De ce déplorable exemple, ressort pour nous tous un enseignement salutaire.

Maintenant, l'Italie, rassurée contre les impatiences des factions, et se souvenant des services rendus par le général Garibaldi à la cause de l'unité nationale, désire ardemment oublier qu'il fut un moment où il ferma l'oreille à la voix du devoir, à vos avertissements et à la loi.

Ce vœu du pays trouve un écho partout, dans le monde civilisé, chez tous ceux qui épousent chaleureusement la cause de la liberté et de l'unité d'Italie ; et qui ne craignent rien, tant pour elle que le retour des discordes intestines qui, pendant si longtemps, la tinrent divisée, et la rendirent si facilement la proie des ambitions étrangères.

L'oubli que de tous côtés on implore pour le chef principal, se demande avec d'autant plus de raison en faveur de ceux qui, entraînés par le prestige qui environne son nom, le suivirent dans son entreprise mal avisée.

Il n'est plus nécessaire de résister à ces vœux. Leur réalisation donnera de la vigueur à la direction du gouvernement sans préjudicier aux conditions de l'ordre politique qui a placé dans vos mains royales le pouvoir de satisfaire au sentiment national et à

d'une pareille rivale. Ah ! ah ! ah ! quelle présomption de la part de cette pauvre fille d'entrer en lice avec une personne si supérieure !

Et il éclata de rire.

Qui sait ? dit Mme d'Avigny d'un air dédaigneux ; les hommes ont parfois si mauvais goût ! Celui-là est plus ou moins artiste, et il croit au prétendu talent de Mlle Dumont, talent que le vicomte d'Orange va pronant partout. »

Elle nommait à dessein le vicomte, sachant bien que Gabet lui en voulait mortellement de ne l'avoir jamais reçu, en dépit de toutes ses bassesses pour se faire inviter. Aussi ne fut-elle pas surprise de cette réponse :

« Pauvre vicomte ! Il se figure être juge infailible en fait de musique, et ses arrêts font hausser les épaules aux vrais connaisseurs. »

Nouvel éclat de rire, plus bruyant et plus prolongé que l'autre.

« Il faut avouer que certaines gens ont des prétentions bien ridicules ! Mais laissons-la le vicomte, mon cher Gabet, et occupons-nous de sa protégée. Qui est-elle ? d'où vient-elle ? Personne ne connaît sa famille, personne n'a jamais vu sa mère. Elles ne sont à Paris que depuis deux ans. Qu'avaient-elles fait jusque-là ? N'y aurait-il pas moyen de connaître quelque chose de leur passé ? Vous comprenez maintenant, n'est-ce pas, quel est le service que j'attends de vous ? »

Vicomtesse DE LERCHY.

La suite au prochain numéro.

celui de votre cœur, sans saper les lois sur lesquelles repose la paix publique.

Lorsqu'il s'agissait de réprimer la rébellion, de rendre l'autorité aux lois outragées et de raffermir l'ordre, votre conseil n'hésita pas à vous proposer les mesures les plus énergiques. Tout danger s'étant évanoui, c'est de bon gré qu'il se fait aujourd'hui l'interprète des vœux généraux, et qu'il implore de Votre Majesté un acte de clémence, qui, en effaçant la mémoire d'un des plus douloureux épisodes de notre résurrection nationale, ait pour résultat de ne laisser subsister que le souvenir des services rendus à la patrie et à la dynastie.

Les ennemis de l'Italie, à qui souriaient les menaces de guerres civiles, verront seuls avec douleur cet acte destiné à maintenir unies et intactes toutes les forces, comme toutes les gloires de la nation.

Votre gouvernement aurait désiré que l'amnistie fût entière, et que tous ceux qui, à l'occasion de l'entreprise réprimée sur le champ de bataille d'Aspromonte, ont encouru les peines portées par les lois, fussent libérés de toute dette envers la justice.

Mais la nécessité de renforcer en toute occurrence, le sentiment des grands devoirs qui, pour la sauvegarde de tous les droits et de toutes les libertés, sont imposés à l'armée, ne permet pas de comprendre dans le nombre des amnisties, les soldats de terre et de mer qui, en cette occasion, ont ou violé les lois qui les régissent particulièrement, ou ont failli à la fidélité due au prince.

L'honneur de votre drapeau nous interdit de voir dans les faits qui leur sont imputés, les circonstances atténuantes qui militent en faveur de ceux qui étaient libres des liens du service militaire.

Vos ministres ne se dissimulent pas combien l'exception qu'ils proposent, et sur laquelle ils insistent, doit coûter à votre cœur paternel.

Ce pardon, sire, n'est pas sans précédent dans nos libres régimes.

Le consentement tacite que le parlement et l'opinion publique ont donné, en d'autres temps, à de pareils actes, persuadé au conseil de la couronne de vous proposer un décret qui témoigne, en face de l'Italie et de l'Europe, de votre magnanimité, de la force du gouvernement et de l'esprit de concorde dont sont animés les peuples, qu'ont le bonheur de vous avoir en même temps pour père et pour roi.

Victor-Emmanuel II, par la grâce de Dieu et par la volonté de la nation, Roi d'Italie.

Vu l'article 8 du statut; — sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et chargé, par intérim, du ministère de grâce et justice;

Où le conseil des ministres;

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1^{er}. — Les auteurs et les complices des faits et tentatives de rébellions qui ont eu lieu, au mois d'août dernier, dans les provinces méridionales, et qui ne sont pas coupables de délits communs, sont libérés de toute dette encourue à cet égard envers la justice.

Art. 2. — Sont toutefois exceptés du bénéfice de cette amnistie, les militaires de terre et de mer.

Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, dont nous ordonnons l'insertion dans le recueil officiel des lois et des décrets du royaume d'Italie, recommandant à qui de droit de le faire observer.

Donné à Turin, le 5 octobre 1862.

VICTOR-EMMANUEL. — U. RATAZZI.

Turin, 6 octobre.

A la suite de plusieurs meurtres, commis au moyen de poignards, le commissaire extraordinaire à Palerme, vient de décréter le désarmement général en Sicile. Le conseil municipal de Palerme a voté un crédit pour l'envoi d'un riche cadeau de nocces à la reine de Portugal.

Naples, 6 octobre.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont arrivés. Le général Lamarmora leur a rendu visite à bord du *Prince-Jérôme*. Leurs Altesses sont ensuite descendues à terre, ont parcouru Tolède dans une voiture de la cour et visité le palais de Capodimonte. Le soir, le prince et la princesse ont fait une promenade à la Chiaia.

Gênes, 6 octobre, soir.

Une légère réaction s'est produite dans la situation de Garibaldi. Le général a voulu se lever hier et marcher trop longtemps, ce qui a produit une augmentation d'enflure qui fait beaucoup souffrir le malade.

Garibaldi souffre aussi de légers rhumatismes articulaires.

Le 4 du courant, il y eut grand concours de visiteurs au Quirinal; tous les amis de la famille des Bourbons furent présenter leurs hommages au roi François II à l'occasion de sa fête patronale. Le Saint-Père s'y rendit.

Le Pape fut aussi à la villa de Malte pour faire sa visite au vieux roi de Bavière qui, à l'annonce de l'arrivée du Saint-Père, descendit jusque dans la rue pour ouvrir la portière du carrosse et baiser le pied du chef auguste de l'église. La visite dura trois quarts d'heure.

Le 6, le Saint-Père visita l'église d'Araceli, où l'on célèbre la fête de Saint-François-d'Assise; il y fut reçu par le sénateur de Rome et la magistrature municipale. Ensuite il passa dans les salons du Capitole pour parcourir l'exposition des objets envoyés par les fidèles à la loterie organisée pour le denier de Saint-Pierre.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 7 octobre.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie un article en rectification des erreurs répandues au sujet de l'incident Zamoïski. Il résulte des explications du comte, que la réunion des propriétaires polonais et ce qui s'en suivit ne furent que l'effet d'un entraînement irréflecti. Ces faits constituaient néanmoins une infraction à la loi et ne pouvaient produire que de l'agitation. Le comte Zamoïski était exposé à voir son nom servir de drapeau au parti du désordre et aux tendances anarchiques. C'est pour soustraire le comte à cette situation que l'Empereur l'a mandé à Saint-Petersbourg, et, comme S. M. juge son retour à Varsovie dans les circonstances actuelles, ne serait pas sans inconvénient, le comte Zamoïski se rendra quelque temps à l'étranger.

ANGLETERRE.

Londres, 8 octobre.

Le *Times* blâme les magistrats anglais de n'avoir condamné qu'à une légère amende les Irlandais arrêtés, dimanche dernier, pour avoir troublé la tranquillité à Hyde-Park. Le journal de la Cité assure que les Irlandais arrêtés avaient tous beaucoup d'argent dans leurs poches, qu'ils étaient les instruments de personnes riches et qu'une amende n'empêchera pas le renouvellement des troubles. Le *Times* blâme enfin la police de n'avoir pas employé des mesures plus énergiques pour empêcher les démonstrations.

TURQUIE.

Les correspondances de Constantinople sont du 1^{er} octobre. Le sultan fera un voyage à Rodosto et ira jusqu'à Smyrne. Le vice-roi d'Egypte a fait don au sultan, avant son départ, d'une frégate cuirassée qui se construit actuellement en Angleterre. Il se confirme que Fuad-Pacha a résolu d'aliéner les biens des mosquées moyennant une dotation faite au clergé musulman. Le sheik-islam a protesté contre cette mesure, mais le sultan persiste. Méhémet-Pacha, l'ambassadeur ottoman à Paris, est parti. Il est chargé de remettre à l'Empereur les insignes de l'*Osmanie* en brillants.

Pour extrait : A. LAYTON.

Paris.

Jeudi, 10 octobre.

L'Empereur est revenu de Biarritz. Ce matin vers onze heures, MM. les Ministres se rendaient à St.-Cloud, où LL. MM. et le prince Impérial sont de retour en parfaite santé, depuis cette nuit. L'Empereur présidera demain le conseil des ministres.

Plusieurs grands dignitaires se rendaient aussi dans la matinée à la résidence impériale.

De grands préparatifs sont faits à Compiègne pour y recevoir prochainement LL. MM.

On dit que le prince Napoléon et la princesse Clotilde, abrégant leur excursion dans la Méditerranée, reviendront en France vers le 15 octobre.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. Fould sur la situation financière.

Le ministre constate les excellents résultats de la conversion.

L'ensemble de la situation se résume ainsi : Le chiffre de découverts antérieurs à 1862 est réduit à 157 millions.

L'exercice de 1862 ne présentera pas de déficit.

L'année 1863 commencera avec une réserve évaluée à 80 millions pour parer aux événements imprévus.

Il termine en assurant que le budget de 1864 ne comprendra pas des dispositions pouvant amener une aggravation d'impôts.

— Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont partis pour Ajaccio; l'on croit que le prince a renoncé à son voyage en Egypte.

Rien jusqu'ici ne motive la nouvelle d'un prochain voyage de M. Ratazzi à Paris.

— Nous apprenons la mort de Mgr. Morlon, évêque du Puy.

Pour extrait : A. LAYTON.

Variétés.

FLEURS HISTORIQUES

Par M. LAROUSSE, auteur de la *Flore Latine*.
2^e Extrait.

Duc de Clarence, noyé dans un tonneau de Malvoisie.

Le duc de Clarence, fils de Richard, duc d'York, et frère d'Edouard IV, prit une grande part à la fameuse querelle des maisons d'York (rose blanche), et de Lancastre (rose rouge). D'un caractère présomptueux, emporté, d'une humeur inquiète et remuante, il se voyait appelé par sa naissance aux premiers emplois de la couronne, et souffrait cruellement d'être négligé par le roi et éloigné du gouvernement. Le comte de Warwick, le *faiseur des rois*, auteur de l'élévation de la maison d'York, ayant cru avoir à se plaindre d'Edouard IV, qui semblait vouloir oublier ses services et s'affranchir de ses orgueilleuses prétentions, se déclara le champion de la Rose-Rouge, et leva l'étendard de la révolte contre la maison d'York, après l'avoir portée sur le trône. Connaissant l'irritation secrète que ressentait le duc de Clarence, il eut l'adresse de l'associer à ses projets de vengeance

et de se l'attacher en lui donnant sa fille en mariage. Mais bientôt le duc ouvrit les yeux sur l'abîme qu'une alliance si contraire aux intérêts de sa famille creusait sous ses pas; et, ramené aux sentiments de la nature, il promit à son frère de rompre avec le parti des Lancastre au premier moment favorable. En effet, dans une circonstance décisive, la veille de la bataille de Barnet (1471), il abandonna le comte de Warwick, entraîna dans sa défection un corps de douze mille hommes, et procura ainsi la victoire à son frère. Il ne put jamais, néanmoins, recouvrer l'amitié d'Edouard, qui conserva toujours le souvenir de sa trahison. Eloigné des affaires, abreuvé d'outrages, voyant ses meilleurs amis punis de mort sur des prétextes frivoles, il ne sut point se contenir et se livra à des mouvements de colère qui trahirent ses ressentiments. Il n'en fallut pas davantage pour le faire accuser de tramer de nouveaux complots. Excité d'ailleurs par leur autre frère, le duc de Gloucester, qui espérait faire servir ces discordes à son ambition, Edouard se porta lui-même accusateur du malheureux Clarence, que le parlement condamna à perdre la vie. Pour toute faveur, on lui accorda le choix de son supplice, et l'on prétend qu'il demanda à être noyé dans un tonneau de Malvoisie.

Cyrano de Bergerac, pour qui les choses les plus tragiques avaient un côté plaisant, a comparé Socrate au duc de Clarence, en disant que tous deux « étaient morts de trop boire. »

— A sa santé! répéta Marillac; mais, notaire, continua-t-il, en regardant son voisin d'un air mélancolique, si vous voulez boire à la santé de toutes les créatures enchanteresses qui ont doré de leur amour la vie de l'homme qui vous parle, autant vaut faire apporter un tonneau plein et vous y jeter vivant comme Clarence, car j'ai vécu fort et vite.

CHARLES DE BERNARD, *Gerfaut*.

On l'aurait noyé dans le vin, comme Clarence, si le médecin n'y avait mis bon ordre. Cet excellent docteur s'effrayait de voir un tempérament si brutal entraîné dans un tel excès.

EDMOND ABOUT, *Trente et Quarante*.

Malgré la faiblesse de sa santé et les prescriptions sévères des médecins, le jeune Gruner continuait à se plonger dans les plaisirs les plus violents, dans des excès sans nom, jusqu'au jour où la mort vint le surprendre au milieu d'une dernière orgie, où il se noya comme dans un tonneau de malvoisie.

Revue de Paris.

Et moi aussi je suis peintre!

Le Corrège, né à Correggio en 1494, est un des plus grands peintres de l'école italienne. Ses compositions se font remarquer surtout par la grâce ondoillante des contours, la souplesse et l'élégance des formes, la richesse du coloris, la science des lumières et des ombres, l'intelligence parfaite du clair-obscur. Il excellait à représenter des enfants, des femmes, enfin des scènes de grâce et de volupté. Son *Antiope endormie* est d'une richesse éblouissante. La ville de Parme offrit vainement un million à Napoléon pour conserver le *Saint-Jérôme*, qui est considéré comme son chef-d'œuvre. On ne connaît guère de maître à ce peintre, et l'on pense qu'il ne dut son talent qu'à lui-même. La révélation de son génie éclata devant un tableau de Raphaël. Transporté d'admiration et comme illuminé, il s'écria : « Et moi aussi je suis peintre! *Anch'io son pittore!* »

Et moi aussi, anch'io, j'étais né pour parcourir le monde et pour lire un jour mon nom gravé au-dessous de celui de quelques oiseaux rares dans les galeries vitrées du Muséum d'histoire naturelle! J'étais né pour gagner le prix de la gazelle mélampyre ou celui du touraco blanc, et non pas des prix de thème.

TOUSSENEL, *Ornithologie passionnelle*.

Je salue le patriarche de Ferney; je lui souhaite longue vie. J'ai lu sa nouvelle tragédie, qui n'est point mauvaise du tout. Je hasarderais quelques petites remarques d'un ignorant; mais ne pouvant pas dire comme le Corrège : « Et moi aussi, je suis peintre! » je garde le silence, en vous priant de ne point oublier le philosophe de Sans-Souci.

FREDERIC II, à Voltaire.

A la vue des fortunes rapides, scandaleuses, qui se font de nos jours, un individu se dit : « Et moi aussi, je veux être banquier! » Il n'a ni capitaux, ni crédit, ni expérience sérieuse des affaires. Que faut-il pour cela? Il loue un appartement, il achète à crédit meubles, chaises, bureaux; grâce à la facilité avec laquelle les marchands livrent leurs marchandises, son installation est bientôt complète.

L'Univers illustré.

Comme le Corrège s'était formé lui-même en se traçant une nouvelle route après les Raphaël et les Titien, Massillon, qui s'était aussi ouvert dans la chaire une carrière nouvelle, aurait pu dire, en se comparant aux autres, ce que disait le Corrège en voyant les tableaux des autres artistes : « Et moi aussi, je suis peintre! »

Eloge de Massillon.

Plantez toute une année un peintre médiocre devant l'école d'Athènes, un sculpteur de seconde main devant la Vénus de Milo, ils n'en feront pas moins des barbouillages honnêtes dans tous les musées, et des Galatée qui ne descendront jamais du piédestal. Au contraire, un jeune homme qui n'a vu aucun des chefs-d'œuvre consacrés, s'écriera : « Et moi aussi, je suis peintre! et moi aussi, je suis sculpteur! » parce qu'il aura vu en lui, dans les mirages de son imagination, apparaître les images du beau comme des défis jetés à son esprit, comme les amorces du monde futur, comme des révélations de l'infini.

ARSÈNE HOUSSAYE, *Histoire de l'art français*.

Faits divers.

Voici un acte de stupide folie que l'on aura peine à croire et qui, cependant, est réel:

Deux tambours du 25^e régiment de ligne en garnison à Perpignan, avaient été mis, par mesure disciplinaire, à la salle de police. Ce séjour n'est pas gai; pour se distraire et en rompre la monotonie, l'un d'eux dit à son camarade d'infortuné : — Veux-tu que nous jouions notre vie? — Tiens, répondit l'autre, j'allais te faire la même proposition; j'accepte. La partie fut aussitôt engagée. Celui qui perdit, fort bon joueur et tenant comme sacrée une dette de jeu, se mit aussitôt à l'œuvre, attacha deux mouchoirs et se pendit au gond de la porte, tandis que l'autre joueur restait impassible devant les préparatifs de ce triste spectacle. — Lorsqu'on fit la visite de la salle de police, l'étonnement fut grand de trouver cet individu ne donnant plus signe de vie, et son partner tranquillement couché sur le lit de camp; on lui adressa des reproches sur sa froide indifférence et de n'avoir point empêché son camarade d'accomplir son sinistre projet, il répondit : Tiens, a perdu la vie, il s'est pendu! Si le sort m'avait été contraire, j'en aurais fait autant....

Il faut avouer que c'est pousser bien loin le point d'honneur.

— L'anecdote suivante termine une correspondance adressée de Rome, le 29 septembre, au *Corriere delle Marche* :

Il y a quelque temps, un prêtre demanda à un cocher de fiacre ce qu'il voulait pour le transporter dans je ne sais quel endroit. Le cocher fit son prix; le prêtre le trouvant trop élevé, rabattit quelque chose. Mais l'automédon prenant un air grave répondit sur un ton de dignité comique : *Non possumus*, et disparut.

Dans la soirée, le cocher fut arrêté. Le prêtre avait pris note du numéro du fiacre, et était allé dénoncer à la police le malencontreux plaisant d'avoir tourné en dérision le Souverain Pontife.

On lit dans LE CONSEILLER (*Gazette des Chemins de Fer*).

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE LAFAYETTE.

La Société de la rue Lafayette, qui se forme au capital de vingt millions, fait appel aux capitaux pour continuer, sur les terrains qu'elle doit exploiter, l'œuvre, si heureusement commencée, de la Compagnie immobilière de Paris.

Ceux que la hausse générale des valeurs de Bourse rend aujourd'hui incertains et hésitants sur le meilleur mode de placement se demanderont sans doute si la Société de la rue Lafayette est appelée au même succès que sa devancière.

Le succès de celle-ci est dû en grande partie à une très simple combinaison financière que facilite l'institution du Crédit foncier.

On sait, en effet, que cet établissement de crédit prête sur les maisons de Paris jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur vénale, ce qui équivaut à peu près aux trois cinquièmes de leur prix de revient. Ces prêts sont consentis moyennant un intérêt annuel de 4 fr. 90 0/0 pour commission et intérêts, et 0 fr. 66 0/0 pour amortissement en 45 ans. Or, les maisons nouvellement construites à Paris, et convenablement situées, rapportent en moyenne un produit net de 10 0/0 au constructeur; de telle sorte que celui qui a recours à l'intervention du Crédit foncier profite de toute la différence entre le revenu de l'immeuble et le chiffre de 5 fr. 57 à payer pour intérêt et amortissement du capital emprunté.

Le revenu d'un immeuble qui a coûté, par exemple, 500,000 francs, dont deux cinquièmes versés directement par l'entrepreneur, et trois cinquièmes fournis au moyen de capitaux empruntés, et qui produit, comme la moyenne des immeubles nouvellement construits, 10 0/0, soit 50,000 francs, se répartit par conséquent comme suit :

16,710 fr. pour le service de l'emprunt, amortissement et intérêts à 5.57 0/0.

33,290 pour les 200,000 francs versés par l'entrepreneur, ce qui représente un bénéfice de 16.50 0/0.

C'est ainsi que la Compagnie immobilière, bien qu'elle eût à peine mis en rapport le tiers de son capital (dont les deux autres tiers se trouvaient engagés dans des terrains ne donnant aucun produit), et malgré le prix de revient élevé de ses maisons à arcades, a pu distribuer à ses actionnaires, dès l'année dernière, un revenu qui, toutes charges déduites, atteint 10 0/0 de son capital, soit 2,400,000 fr., tout en constituant un fonds de réserve statutaire et une réserve extraordinaire s'élevant ensemble à 2,300,000 francs,

Nous présumons que la Société de la rue Lafayette suivra les errements qui ont si bien réussi à la Société de la rue de Rivoli.

Nous voyons, dans son prospectus, que son objet principal est la mise en valeur immédiate de maisons déjà construites ou à construire, dont la location annuelle est une source assurée de revenu. S'il nous appartenait de donner un conseil aux honorables fondateurs, dont l'expérience est éprouvée en cette matière, nous les engagerions à éviter autant que possible, dans leurs constructions, l'abus du faste et du grandiose qui contribue à la cherté des loyers, et à édifier de préférence des habitations bourgeoises, confortables et accessibles à toutes les fortunes.

L'art de bâtir, du reste, est arrivé à un tel degré de perfection, qu'il n'existe plus pour ainsi dire d'alea et d'imprévu dans les dépenses d'établissement. Le devis peut en être fixé d'avance, étage par étage, d'après des règles mathématiques. C'est là un point essentiel.

Un autre élément de succès et des plus importants pour une entreprise de cette nature, consiste dans le prix et dans l'emplacement des terrains.

Ceux de la rue Lafayette comprennent 23,000 mètres environ, depuis le faubourg Poissonnière jusqu'à la rue Laffitte; les avantages de leur situation sont faciles à apprécier, puisqu'ils présentent un développement de plus de 2,000 mètres de façade, avec 51 angles de rues sur une voie à ouvrir au cœur de Paris. Leur prix moyen d'acquisition ne dépasse pas 650 fr. le mètre, sans autres charges ni frais d'aucune sorte.

Dans ces conditions, il est certain que la Société civile immobilière de la rue Lafayette, entièrement basée sur la propriété de biens-fonds de premier ordre, offre aux grands et petits capitaux un placement aussi solide et aussi fructueux qu'il est permis de le désirer. — P. Delombre.

La souscription aux actions de la Société civile immobilière de la rue Lafayette, est ouverte du 6 au 18 octobre, chez MM. ARDOIN, RICARDO ET C^e, banquiers, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de Société, et tous autres renseignements.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

- 25 francs payables en souscrivant.
- 25 — à la répartition.
- 25 — le 15 janvier 1863.
- 25 — le 15 avril 1863.

Pour extrait : A. LAYTOU.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX Plus de feu ? 40 ans de succès ?

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faibles-

ses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contre-façons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm^s du dép.

Caisse Générale des Chemins de fer.

M. Mirès, gérant de la Caisse générale des Chemins de fer, prévient ses actionnaires qu'il les convoque pour

Lundi, vingt-sept octobre, à 8 heures du soir, dans la salle Herz, rue de la Victoire.

Voici quel sera l'ordre du jour :

- 1° Constitution du bureau;
- 2° Lecture du rapport de M. Mirès;
- 3° Vote des propositions.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires devront déposer, au moins, dix actions dans les bureaux de la société, rue de Richelieu, 99. Il leur sera délivré, en échange, un récépissé et une carte d'entrée.

Quoiqu'il suffise de dix actions pour assister à l'assemblée, M. Mirès invite instamment les actionnaires à déposer la totalité des actions qu'ils possèdent, parce que l'assemblée choisira, parmi les plus forts actionnaires, les représentants chargés de faire valoir leurs droits.

M. Mirès prie ses actionnaires de la province de ne pas oublier de se faire représenter.

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, rue Lepeletier, 9, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

IRRITATION de POITRINE et de la GORGE.

L'efficacité de la PÂTE et du SIROP de NAFÉ de

DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, a été constaté par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS.—L'EAU du D^r. OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur.—Dépôts dans toutes les Pharmacies.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 11 octobre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	438	149	22 ^f 60	78 k. 240
Mais.....	126	29	13 ^f 04	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

9 octobre 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	71 75	»	»
4 1/2 pour 100	99	»	»

10 octobre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	71 65	»	»
4 1/2 pour 100	98 65	»	»

11 octobre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	71 65	»	»
4 1/2 pour 100	98 65	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 9 octobre. Caumont (Alexandrine).
- 10 — Guiral (Françoise), sans profession, veuve de Mignot (Pierre), 66 ans.
- 11 — Enfant du sexe féminin présenté sans vie des époux Bairou et Richard.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

Trousseaux et Layettes.

Les propriétaires de cet Etablissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco, et toute expédition au-dessus de 25 fr. est affranchie jusqu'à destination. Les prix marqués en chiffre connus, sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

AU PETIT SAINT THOMAS

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX-FIXE.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg St-Germain, à Paris.

(Cache-mires français et de l'Inde.)

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sûr qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ÉTHÉR DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

- Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — St-Geré, Lafon; — Souillac, Planacassagne. —

NOUVEAUTÉS AMÉRICAINES SPÉCIALEMENT ADAPTÉES

A L'HIVER ET A L'AUTOMNE.

CAGE DIAMANT, dite indestructible.

CAGE à CEILLETS, Méd. de 1^{re} classe à l'Exposition de Londres 1862.

Volans brodés s'adaptant à la Jupe-Cage.

CÉLÈBRE JUPE-CAGE AMÉRICAIN

THOMSON FRÈRES

La seule Jupe qui unisse la force à l'élasticité parfaite; une tournure gracieuse à une légèreté inouïe; un bon marché fabuleux à une véritable distinction.

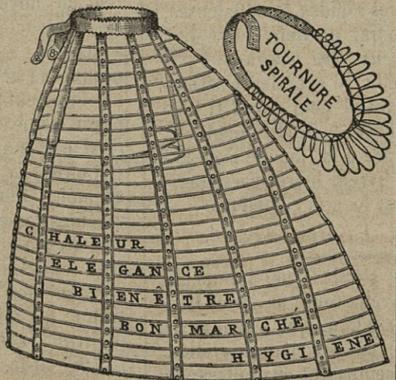
LA SEULE QUI SE PORTE AGRÉABLEMENT EN HIVER, Sa merveilleuse légèreté permettant de porter le nombre de jupons de dessous de flanelle, etc., qui seuls produisent la chaleur, étant en contact avec le corps, tandis que chaque addition au touré et antique jupon d'étoffe devient un fardeau insupportable.

Plus de gêne pour-soi ! Plus d'embarras pour les autres.

BLANC, BLANC ET NOIR, MAGENTA.

GRAND ASSORTIMENT POUR ENFANS DE TOUT ÂGE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS DÉTAILLANS DE PARIS ET DE LA PROVINCE.



L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE, NEURALGIES, ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

LA BROUSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 35, Paris.

Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

AVIS

On demande, pour Catus (Lot), un élève en pharmacie ayant quelques années de stage.

S'adresser à M. Cambornac, pharmacien, à Catus.

A LOUER

Une Fabrique de Cierges

ET DE CHANDELLES

et à vendre le matériel S'adresser à M^{me} Guyot, quai St-Catherine à Cahors.

AVIS

Le sieur DANTONY, cultivateur, informe le public qu'il n'entend, sous aucun prétexte, payer les dettes que sa femme et sa fille contracteraient en son nom, ou toute autre, dont il ne prend aucune responsabilité.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

Papier enveloppe à Vendre

A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

L'HOTEL DES AMBASSADEURS

S'adresser à M. Francès, à Cahors.

Institution ASSIOT

(27^e Année) rue Matabiau, 29, à Toulouse. (27^e Année)

Le 13 octobre, reprise des cours annuels préparatoires aux deux baccalauréats et à toutes les écoles spéciales. — Depuis 1838, l'institution ASSIOT, indépendamment de plusieurs centaines de bacheliers qu'elle a formés, est la seule du midi qui ait obtenu 159 admissions aux diverses écoles: navales, polytechnique, militaire, de St-Cyr, centrale, des mines, etc. — Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.

Demande de représentant

Une des principales maisons de commerce en Vins de Champagne désire trouver un bon représentant à la Commission pour le placement de ses Vins. — Ecrire à H. A. poste restante à Epernay, (Marne).

AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

VENTE EN LIQUIDATION

Le sieur LABIE a l'honneur de prévenir le Public qu'ayant contracté des engagements très-sérieux envers une maison de Paris, engagements qu'il doit remplir au 1^{er} janvier prochain, il vendra, à partir de ce jour, toutes les marchandises de son magasin à 25 et 30 pour cent de rabais. — Malgré la hausse qui existe de 40 à 50 % sur l'article coton, ces mêmes articles seront vendus, chez M. Labie, toujours aux mêmes conditions.